



Comprendre le monde,
construire l'avenir®

Élections du 3 avril 2012

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SECTEUR DE FORMATION : SANTE

COLLEGE : A - Professeurs et Autres Personnels Assimilés

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud 11 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	2
Nombre total d'inscrits :	287
Nombre total de votants :	150
Nombre total de bulletins nuls :	6
Nombre total de suffrages exprimés :	144

ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
SANTE	144

Considérant que le quotient électoral est de : $144 / 2 = 72$

Il convient d'attribuer :

- 2 sièges à la liste SANTE

DECIDE

Article 1er : sont proclamés élus :

MANTEL Anne
PROGNON Patrice

Article 2 : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 5 avril 2012



PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

Professeur GUY COUARAZE